

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 20 février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/02/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme BODIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2025-009 Quarts de crédits 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de payer les factures d'investissement afférentes aux travaux des Logements jeunes ; il y a lieu d'inscrire des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2025.

Ces dépenses relevant de la section investissement, il est proposé que les sommes indiquées ci-dessous soient d'ores et déjà allouées afin de permettre le paiement des factures corrélatives.

Monsieur le Maire donne lecture de l'Article L1612-1 du CGCT lui permettant, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Travaux	Imputation	Montant
Logements Jeunes	21/2138	15 000,00 €
Total		15 000,00 €

Vu l'article L1612-1 du GCT,

Considérant l'intérêt pour la commune de Largeasse d'engager ces dépenses d'investissement

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer l'énoncé de cet article, effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces s'y rapportant,
- de **PREVOIR** les crédits au budget 2025,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

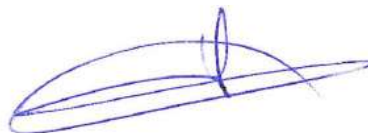
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 22 février 2024

Secrétaire de séance
Christelle BODIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christelle Bodin', written in a cursive style.

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Jacques Grolleau', written in a cursive style.